Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 32 (1961)

Heft: 10

Artikel: Agriculture et aménagement du territoire

Autor: Chevallaz, J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824992

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

déjà commencé de construire des stations d'épuration doivent être assurées que, sur le plan financier, elles ne seront pas désavantagées plus tard par rapport aux communes qui n'ont encore rien fait.

Espérons que ces propos encourageront celles de nos communes qui se décident à agir. En effet, l'heure est grave. Et espérons aussi qu'à l'avenir, dans les sphères de la Confédération, les dirigeants se montreront moins prudents que les Sioux.

Il n'y a pas que le problème du Rhin qui demande une solution. Nos rivières jurassiennes, elles aussi, doivent être dépolluées. Nos lacs également. Des projets qui sont à l'étude il ressort que, pour dépolluer les lacs de Bienne et Neuchâtel, par exemple, il faudra dépenser des millions et des millions de francs. Ainsi que l'a justement noté M. Tschudi, prendre conscience de cette menace et ensuite la combattre, telle est la grande tâche des autorités et de la population. Des sacrifices — nécessaires — doivent être faits.

J.-Cl. D.

Agriculture et aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est un problème urgent pour certaines régions du Jura, Porrentruy et sa banlieue, Delémont et les localités avoisinantes, la vallée de Tavannes, le vallon de Saint-Imier.
A Bienne, une association de communes s'est créée pour mettre sur pied un plan d'aménagement.
Nous tenons à rappeler à nos autorités communales jurassiennes que le moment est venu de préparer l'avenir et que nous restons à leur disposition pour les soutenir et les aider dans toute initiative qu'elles pourraient prendre dans le domaine très actuel de l'aménagement du territoire.

(ADIJ)

Beaucoup de Suisses ont gardé en mémoire l'Exposition nationale d'agriculture de Lucerne où, toutes les trois secondes, une cloche sonnait le glas d'un mètre carré de terrain agricole changeant d'affectation. Cela faisait, en 1954, 20 m. par minute, 1200 par heure, 28 000 par jour et 9 648 000 par an, soit 964,8 ha. Depuis lors, le rythme de la conquête s'est accéléré, qu'il s'agisse de la construction de logements collectifs, de villas ou de fabriques et de l'aménagement de voies de communication, etc...

Aujourd'hui, dans notre pays, où la population a passé de 4 millions en 1850 à 5,24 millions en 1960, ce sont quatre villes de l'importance de Neuchâtel qui sont construites chaque année.

En 1888 on comptait 3776 fabriques occupant 160 000 ouvriers.
En 1958 on dénombrait 12 345 fabriques avec 660 000 ouvriers.
En 30 ans, 80 000 ha. de terres agricoles ont disparu.

D'éminents sociologues et économistes considèrent que la population suisse atteindra 10 millions d'habitants à la fin du siècle. La fièvre de la construction répond donc à une nécessité économique et sociale. Or, partout, ou presque, on creuse, on édifie, on bâtit n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment. Même les lignes à haute tension vont leur bonhomme de chemin sans obéir à aucun plan d'ensemble. Et, chez nous plus que partout ailleurs, il faut admettre que, même après avoir été utilisé pendant des siècles, le sol reste le fondement de la vie économique du pays.

A une époque où, depuis quelques dizaines d'années, l'évolution des techniques a fait des progrès prodigieux, même et surtout dans le domaine agricole — où constructions, industries, voies de communication et agriculture se disputent anarchiquement le sol — la terre, cet outil de travail extraordinaire, ne saurait conserver sa structure ancienne ou devenir l'objet d'une utilisation désordonnée, voire d'un gaspillage.

Un pays ne peut vivre, en effet, que si un équilibre lui est assuré entre les régions urbaines et les régions rurales. Cet équilibre ne peut être maintenu et la vie du pays assurée que si l'on se préoccupe d'aménager son territoire avec intelligence et harmonie, c'est-à-dire en fonction de l'homme.

Aménagement du territoire, urbanisme, ruralisme ! Ces mots sont à la mode, mais celle-ci n'a jamais rien créé de solide et de durable. Il faut donc dépasser les mots, les engouements pour travailler, modestement peut-être, mais fermement et surtout rapidement.

Qu'est-ce que l'aménagement du territoire ?

Il ne s'agit pas d'une vue de l'esprit. Ce n'est ni un « dada » de quelques irresponsables ou agités, ni un gargarisme pour assemblées publiques. L'aménagement de notre sol est une discipline active qui vise à la fois une harmonisation de l'économie et une utilisation rationnelle du sol.

Dès lors, il ne saurait être question de s'opposer à toute évolution, à tout développement de notre économie. Mais il importe que cette évolution se fasse avec ordre et méthode. La terre étant une marchandise dont il y a pénurie aujourd'hui, l'intérêt général commande une certaine réglementation. Faute de mesures d'ordre minimum, prises à temps, on en arrivera plus rapidement qu'on ne le croit à des mesures très liberticides en matière de propriété immobilière.

N'est-il pas préférable alors de limiter les dégâts pendant qu'il en est encore temps ? La liberté véritable ne consiste-t-elle pas à savoir se limiter si l'on ne veut pas être limité par les autres ?

Il y a quelques années encore, au nom du libéralisme classique, la notion de géographie volontaire ne pouvait être admise. On se refu-

Losinger & Co S. A.

Entreprise de travaux publics
DELÉMONT
Téléphone (066) 2 12 43

Travaux publics
Travaux de route
Béton armé

1015

Bourquard S. A.

BOÉCOURT
Téléphone (066) 3 74 26

Nobilia S.A.

PORRENTRUY
Téléphone (066) 6 26 26

Blanches Fontaines S.A.

UNDERVELIER
Téléphone (066) 3 93 05

Manufactures de boîtes de montres

1025

Laufon Jura

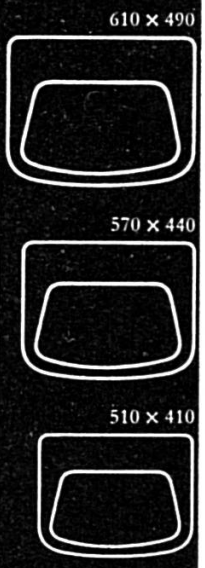

Nos produits:

Appareils sanitaires
éviers, lavabos etc.

Carreaux en faience émaillée
blanc, crème et en couleurs

Carreaux de grès cérame

Mosaïque de grès cérame

Tuiles et briques

Porcelaine électrotechnique

C'est inscrit sur le visage de Pierrot: la propreté met de bonne humeur. Or, il est aujourd'hui facile de concilier les exigences de l'hygiène avec notre besoin naturel de bien-être et de joie de vivre.
Les appareils de céramique en porcelaine sanitaire sont la solution idéale. Connaissez-vous les nouveaux modèles? Ils sont de forme plaisante, aisément accessibles partout, donc faciles à nettoyer. Par leur grand bassin, leur rebord empêchant l'eau de gicler et leurs surfaces suffisantes pour poser des objets, ils répondent aux besoins de tous les jours. Les appareils en porcelaine sanitaire réjouissent les yeux et donnent une impression de propreté et de fraîcheur. Vente par les grossistes en articles sanitaires.

SA pour l'Industrie Céramique Laufon
Tuilerie Mécanique de Laufon SA

un centre de l'industrie de la céramique

LAUFON

sait même à l'envisager. De nos jours, il faut repenser tous les grands problèmes et diriger avec méthode les investissements et les établissements humains. C'est une obligation qui commande l'avenir économique, politique et social du pays. Elle doit permettre d'améliorer les conditions de vie des hommes et le niveau de l'économie intéresse aussi bien l'organisation des campagnes que le milieu urbain.

Qu'une telle suggestion se heurte à des résistances, rien n'est plus naturel. On n'aime guère chez nous le planisme, le dirigisme, que l'on fait volontiers rimer avec socialisme.

On craint qu'une délimitation de régions vouées à l'agriculture et la désignation d'autres contrées réservées à l'industrie ou au logement se fassent arbitrairement, que l'on ne tienne pas compte de situations acquises, de vocations, de cristallisation déjà amorcée. Le problème se complique encore du fait des intérêts privés (ceux des propriétaires en particulier) que pareille planification ne manquerait pas de gêner.

Ces objections doivent être prises en considération. Mais il ne faut pas perdre de vue le fait que le temps presse. Elaboré trop tard, un plan d'aménagement du territoire serait contraint de s'accommoder de servitudes qui découlent d'une situation préexistante et qui pourraient compromettre l'effet de rationalisation recherché. Or, jamais l'harmonie n'est née de l'anarchie, même dans le domaine industriel, agricole, économique dans son ensemble.

Non, l'aménagement du territoire n'est pas du dirigisme, dans tout ce que ce mot comporte de minuties, de détails, d'arbitraire. Il s'agit de bien autre chose.

Aménager le territoire de son pays, c'est prendre conscience de la solidarité qui naît de l'appartenance à un même territoire, c'est comprendre qu'aujourd'hui, à l'intérieur d'une nation, les déséquilibres profonds ne sont plus tolérables, que le sol est le fondement de la vie économique d'un pays et que, par conséquent, on ne saurait le gaspiller, que l'indifférence conduit aux brusques ressauts, aux solutions tardives et hâtives, dont il ne sort que rarement du bien.

Que tous ne puissent être satisfaits simultanément, c'est le postulat même de l'aménagement du territoire ! La recherche et la réalisation d'un nouvel équilibre ne se font point sans déranger les situations existantes et fixer des priorités dans l'utilisation de ressources nécessairement limitées.

Notre problème

Ces généralités évoquées, examinons le problème tel qu'il se présente pour notre pays. Il est commun à toute la Suisse. Notre génération a reçu en héritage un patrimoine qui n'avait guère subi d'outrages au début du siècle. Les affronts mêmes que lui infligèrent les premières années du XXe siècle sont peu de chose à côté de ce qui se produit depuis 1920. Il est incontestable qu'on assiste à un proces-

sus de dégradation du paysage autour des centres habités. Ce mouvement, dû à la croissance naturelle des villes, n'est pas propre à la Suisse ; il n'est d'ailleurs pas autre chose qu'une saine réaction contre la vie fébrile des villes. L'aménagement du territoire ne se propose pas, en pays démocratique comme le nôtre, de lutter contre le mouvement lui-même, mais bien contre la forme désordonnée qu'il prend de plus en plus. A cette forme vicieuse, il y a deux raisons essentielles, liées toutes deux à l'extrême libéralité de notre droit civil :

1. La disproportion entre le pouvoir d'achat du candidat à la propriété et la possibilité de résistance de l'agriculture.
2. L'excès d'individualisme, le manque de discipline et de civisme des citoyens dans leur ensemble.

Examinons-les toutes deux et voyons en même temps les moyens qui se présentent à nous pour y remédier :

Trop grand pouvoir d'achat, trop faible résistance, ces deux raisons ne font qu'une. Notre droit civil pose en principe que la loi ne saurait empêcher quiconque de faire de sa propriété l'usage qui lui convient. La loi détermine des restrictions à cet usage mais, dans le cas où ces restrictions sont telles que toute construction devient impossible, elle prévoit expressément le droit du propriétaire d'exiger l'expropriation. Cela est si vrai que les lois qui visent la protection foncière rurale sont elles-mêmes incapables de protéger un terrain agricole, où qu'il soit, lorsque son propriétaire est disposé à le céder en vue de la construction.

Dans quelle mesure l'agriculture est-elle intéressée à cet aménagement du territoire ?

A une époque où l'on se gargarise des mots « rationalisation », « productivité », « baisse des coûts de production », les efforts coûteux des agriculteurs et des pouvoirs publics pour améliorer le rendement de l'agriculture sont rendus de plus en plus illusoires par le développement anarchique des constructions. Ce ne sont pas seulement les exploitations agricoles particulières qui sont ainsi compromises, mais la base même de l'alimentation du pays. Ainsi, nous ne disposons plus aujourd'hui que de 28 a. de terres cultivables par habitant, alors qu'il y en avait 41 en 1900.

Et, tandis que les constructions se développent dans les régions les plus favorables à l'agriculture, de nombreuses localités se dépeuplent à tel point que la vie sociale, politique, religieuse, scolaire y est compromise. Nos villages sont déjà de petits villages ! Veut-on les ravaler au rang de hameaux et laisser s'accroître les agglomérations citadines ?

Si l'agriculture la plus favorisée d'Allemagne se trouve dans la Ruhr, en contact direct avec l'industrie lourde, ce n'est pas un hasard. La répartition du sol et des activités a pu être faite en temps opportun. Chez nous, le développement industriel, que l'on peut encore souhaiter, ne dois pas continuer à renforcer des agglomérations déjà surchargées, asphyxiées presque.

Pièces matricées à chaud

résistantes et précises,
en métaux non ferreux,
livrables à l'état brut ou complètement usiné. Séries à partir de 200 pièces environ.

THÉCLA

Société Anonyme,
Saint-Ursanne. Tél. 066-53155

1018

Les Fabriques de Balanciers Réunies S. A.

à Bienne et leurs succursales dans le Jura bernois

Saignelégier
Saint-Imier
Evilard
Bienne

vous fournissent toute la gamme de balanciers

1029

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction
BIENNE
Téléphone (032) 4 44 22

R&G

Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels

1030

Il est des régions à vocation agricole, comme il en est à vocation industrielle. Aussi rien n'est-il plus désespérant que de parcourir un canton dans lequel tous les villages ou presque se croient appelés à recevoir des industries. Non, le désir des autorités communales ne crée pas pour autant les éléments de base indispensables à une industrie. L'industriel en est d'ailleurs parfaitement conscient. Il s'établira là où il pourra travailler dans les meilleures conditions pour lui, sans se préoccuper des mains tendues autour de lui. On peut donc admettre qu'il est relativement facile dans un pays comme le nôtre de préciser les régions à caractère industriel. Cela ne signifie pas, d'ailleurs, que la zone industrielle sera remplie d'entreprises en six mois ! Bien des illusions doivent encore se dissiper dans notre pays...

Le plus grand danger, chez nous, provient de la construction de logements locatifs ou villas, construction qui n'est pas due seulement à la haute conjoncture, mais bien plutôt au besoin d'évasion qu'éprouvent les habitants des villes, renforcé et multiplié par l'usage de l'auto.

Chaque jour, les rues de nos villes sont sillonnées par des automobiles qu'on ne sait plus où parquer. Or, le phénomène est irréversible. Certes, il y a des remèdes à cela. On peut construire des tunnels, élargir les voies de communication, créer des places de parc supplémentaires, voire souterraines. Mais les autoroutes, qui amènent toujours plus de véhicules dans les villes, ne simplifient pas le problème. Notre plan routier, dont d'aucuns sont si fiers, risque fort d'être vite dépassé par l'évolution.

La situation risque même d'être pire qu'avant, d'autant qu'on a établi un programme routier sans se soucier parallèlement d'un aménagement du territoire, sans penser à désengorger les villes, sans prévoir ailleurs des cités à la taille de l'homme, sans étudier le remplacement du trafic privé par le trafic public. Car, enfin, la circulation privée ne doit-elle pas être subordonnée aux exigences d'une circulation publique et de celle des piétons qui se refusent à croire que le bonheur est lié à la possession d'un véhicule à moteur ?

Mais, pour ce qui nous concerne, il faut reconnaître que l'automobile exerce un effet centrifuge dont il convient de tenir compte maintenant déjà dans l'étude des problèmes de structure agraire. A quoi sert-il de faire des remaniements parcellaires, des améliorations du sol, de chercher à rationaliser par un groupement des terres si, rapidement, ces terres sont affectées à d'autres destinations (résidence, industrie) et si les efforts ainsi entrepris sont réduits à néant ?

Certes, la vente de terrain peut être tentante. Mais attention, le danger est grand ! Une enquête l'a révélé à Meilen : sur quarante exploitants, qui avaient tout vendu pour la construction, deux seulement, quelques années plus tard, possédaient encore de l'argent. Les autres n'avaient plus rien... même plus leur sol !

Si la devise des Stockalper, à Brigue, est toujours valable « nihil solidum, nisi solum », il ne faut pas perdre de vue le fait que, dans les conditions actuelles, plus la surface du sol non bâti se réduit, plus le sol renchérit. Et, devenant plus cher à mesure qu'il se raréfie, ce sol produit plus chèrement. C'est l'évidence même.

La conséquence en est double : il faut, d'une part, que notre paysannerie subsiste sur un domaine de plus en plus restreint et, d'autre part, qu'elle se maintienne sur un sol beaucoup plus cher et dont les frais de production augmentent.

Or, comme cela se passe à une époque où l'on ne cesse de reprocher à notre agriculture de produire trop cher, on ne saurait donc mieux la décourager.

L'évolution démographique et économique est telle qu'elle nous vaut, tous les trois jours, la disparition d'une ferme, un rétrécissement de l'aire agricole, un renchérissement des terres et une augmentation des frais de production. Les problèmes de succession doivent donc se résoudre dans des conditions de plus en plus difficiles.

La solution

L'agriculture ne semble pas toujours consciente de cette situation. Par des raisons — parfois compréhensibles sinon justifiées — elle demande le libre jeu de la loi de l'offre et de la demande en matière immobilière. Or, si elle veut être logique, elle doit admettre aussi le libre jeu de la même loi en matière de fixation des prix de ses produits. On ne saurait avoir le beurre et l'argent du beurre.

Il apparaît donc clairement que l'agriculture peut et doit attendre beaucoup d'un aménagement du territoire, discipline active qui vise à une harmonisation de l'économie et à une utilisation rationnelle du sol.

L'aménagement du territoire, c'est, à l'échelle d'une commune, d'une région ou d'un canton, la mise en forme de tous les actes gouvernementaux concernant la vie économique, l'encouragement au développement industriel, la promotion de l'agriculture, l'extension de l'enseignement et la diffusion des connaissances. C'est une manière de penser, c'est une politique. C'est dire que cet aménagement ne s'improvise pas et que les mesures à prendre sont actes de gouvernement.

Il importe donc d'établir une politique prévisionnelle, qui demande un équilibre entre les exigences de la rentabilité et celles de l'humain.

Il convient, dans chaque région, d'établir une politique régionale. Les éléments qui peuvent la déterminer sont la démographie, les perspectives de l'emploi, l'évolution économique générale, la situation de l'agriculture. Il paraît normal qu'il y ait, dès lors, des colloques entre représentants agricoles et industriels pour examiner les perspectives de développement de la région. Ce n'est pas en se cantonnant exclusivement dans des mesures défensives (passives généralement), que l'agriculture assurera son avenir. On comprend les mouvements de mauvaise humeur, les inquiétudes ressenties par les milieux agricoles quand ils apprennent que telle ou telle région va être transformée en zone d'habitation ou en zone industrielle. Pourquoi dès lors ne pas se consulter entre industriels, agriculteurs et autorités ? Pourquoi, cas

échéant, ne pas discuter tous ensemble des conditions d'écoulement de certains articles agricoles produits sur place ?

Le problème est d'autant plus important que nous sommes en pleine période d'intégration économique européenne. Quelle que soit sa forme, elle se fera, avec ou sans nous. Mais de toute façon elle aura de sérieuses répercussions sur notre économie.

Cela peut nous conduire soit vers le chaos, soit vers le dirigisme, si nous ne nous préparons pas. C'est pourquoi, dans cet effort indispensable d'adaptation de notre économie, agricole en particulier, il est nécessaire de glisser la notion d'aménagement régional. Nos exploitations sont dans une très forte proportion du type familial ; or, plus on est petit ou moyen, moins on peut se permettre d'être isolé et plus on a intérêt à organiser sa protection. Il y a la protection professionnelle, mais aujourd'hui le progrès et l'intégration économique de l'Europe militent en faveur de l'insertion du producteur, de l'individu, dans des cellules protectrices parmi lesquelles la région me semble une cellule d'élection.

Notre opinion publique, agricole notamment, est encore réfractaire à cette idée d'aménagement du territoire. Mais l'évolution du marché immobilier et de notre économie dans son ensemble — agricole en particulier — un sens aigu de la réalité, le souci de permettre à l'agriculture de continuer à pouvoir disposer d'un instrument de travail nous amènent à voir une solution dans l'aménagement du territoire. Il est encore temps de limiter les dégâts ; attendre plus longtemps, c'est risquer d'échouer.

C'est pourquoi le problème est posé aujourd'hui à notre paysannerie. Entend-elle, pour travailler la terre, bénéficier d'un instrument de travail à des conditions normales ? Il lui appartient en ce cas de se hisser au-dessus des contingences actuelles, de voir loin et de prendre une position très nette. Si elle refuse d'admettre un tel aménagement, il conviendra d'en tirer les conséquences et de la laisser seule conduire un combat d'arrière-garde. Ce n'est qu'en faisant preuve de dynamisme et d'optimisme, qu'elle pourra améliorer la situation.

Comment ? Organiser une résistance n'est pas s'opposer à l'extension de la construction, mais la canaliser, la diriger, d'une part, en lui affectant des territoires choisis pour cela, et lui assigner, d'autre part, un échelonnement dans le temps.

Cette double action peut se dérouler à trois niveaux : individu, commune et Etat.

S'il est possible à un groupement de propriétaires de mettre en commun un grand nombre de parcelles, de s'organiser pour atteindre ensemble ce résultat, il appartient aux communes de faciliter davantage ces regroupements, dans le cadre notamment des améliorations foncières et des réunions parcellaires.

Au niveau de la commune, la chose est théoriquement possible. Les lois lui en donnent le pouvoir et, notamment, les lois sur la police des constructions par les deux moyens du plan directeur et du plan d'extension. Mais les bonnes intentions des communes se heurtent de

trop près aux obstacles que sont les intérêts particuliers des administrés.

D'où la conclusion qu'il appartient en réalité à l'Etat d'aider les communes dans cette tâche ardue en coordonnant leurs intérêts, en facilitant cette répartition. Et voici définie en même temps la notion d'aménagement du territoire. Il semble à peine nécessaire de relever que l'Etat n'y trouvera lui-même aucun profit direct mais que, en revanche, les communes en tireront l'avantage de pouvoir s'y appuyer pour étudier elles-mêmes leurs plans légaux d'extension, pour accorder ou refuser les permis de construire et, surtout, pour prévoir le développement des réseaux de services publics dont elles ont la charge : chemins, eau sous pression, évacuation des eaux usées, protection contre l'incendie.

L'Etat se doit d'établir un « plan directeur cantonal » s'étendant progressivement à l'ensemble des régions et déterminant principalement :

a) les zones destinées à l'habitation, celles-ci étant définies dans leur densité d'occupation et, si possible, échelonnées dans le temps ;

b) les zones à réserver, contre vents et marées, à l'agriculture ses diverses formes : terrains maraîchers, terrains agricoles, vignobles, pâturages ;

c) les zones pouvant convenir à l'industrie et à l'artisanat ;

d) les zones à réserver au délassement : sport, tourisme, week-end ;

e) enfin les zones de verdure proprement dites : rives des lacs et des cours d'eau, sites, etc. (ces dernières déjà largement protégées par des plans d'extension cantonaux).

Aux termes de la loi, ce « plan directeur » n'implique aucune restriction des droits des propriétaires ni aucune obligation pour les communes. Il n'en demeure pas moins que son existence leur permettra de pratiquer une politique foncière cohérente. Il permettra de plus à l'Etat de coordonner la politique des divers services intéressés au développement du canton.

Cette politique impliquera comme conséquence directe la nécessité pour les autorités d'acquérir, ici et là, des parcelles que le plan aura réservées à des tâches déterminées. Il ne serait pas bon que l'Etat soit seul à pratiquer cette politique et la tâche des communes sera, plus que jamais, d'accroître leurs domaines.

Toutes ces mesures, finalement, contribueront à l'effet désiré : diminuer le pouvoir excessif de l'argent en liant les acheteurs à des contraintes, et renforcer les capacités de résistance de l'agriculture qui saura sur quel front faire face, alors qu'aujourd'hui, surprise de partout, elle ne sait que décider.

« Dans le passé, la tradition, une certaine modestie, l'absence de relations avec l'extérieur, ont fait que les constructions n'ont jamais cherché à se distinguer l'une de l'autre et qu'elles ont ainsi acquis

Notz & Co. S.A.:Bienne 032/2 55 22

acier

de renommée mondiale

NOTZ

Sandvik

Acier en bandes, fil acier, pour l'industrie horlogère

Avesta

Acier inoxydable pour boîtes de montres

Coromant

Burins de décolletages en métal dur

1031

Pour améliorer votre trésorerie
Pour abaisser vos prix de revient
Pour vendre davantage

Max Hommel & Cie

met à votre disposition ses **«conseils en organisation»**

Simplification du travail
Etude des manutentions
Ordonnancement des fabrications

Comptabilité d'exploitation
Contrôle budgétaire
Recherche opérationnelle

Promotion des ventes
Marketting
Perfectionnement des cadres

Gestion prévisionnelle de l'entreprise

Max Hommel & Cie 4, Kochergasse, à Berne Tél. (031) 2 31 11

1038

Une énergie thermique de choix

Gaz

Les Usines à gaz jurassiennes de

Bienne
Delémont
Granges
Moutier
Porrentruy
Saint-Imier
Tavannes

Rapide, souple, propre,
le gaz demeure
l'énergie idéale de l'avenir

1034

et conservé une unité de style qu'on admire presque partout. En même temps, un sens très fort de la communauté a amené les gens à demeurer volontiers groupés. Nos hameaux et nos villages sont l'expression admirable de ce double caractère : unité d'aspect, unité sociale. Et voyez quelle diversité ces règles ont pourtant permise. Pas un groupe de maisons qui n'ait sa silhouette à lui, sa disposition particulière, son style.

Or, comme si un ouragan avait passé, d'un seul coup tout cela s'est perdu. Harmonie du détail, harmonie de l'ensemble ont disparu en même temps. Les gens ont voyagé, les revues illustrées ont circulé, les architectes ont appris ce qu'ils ont cru alors être leur métier : satisfaire les fantaisies de leurs clients.

Chaque maison se veut différente de celle d'à côté. Elle y parvient souvent hélas, non par la qualité de la recherche architecturale, mais par le plus mauvais moyen qui soit : l'apport d'éléments étrangers n'appartenant pas à l'ensemble ; autres formes de toitures ou de corniches, autres tonalités, autre esprit.

Heureusement, des cris d'alarme ont été lancés et les architectes ont mieux à proposer aujourd'hui que ces tristes pièces de collections que sont les villas d'hier. »

C'est tant mieux. Mais, pour redresser une solution compromise depuis trop longtemps parce que l'on n'a pas su voir loin, il convient de réagir.

« L'utilisation du sol, estime « La Nation » ne peut plus être laissée à l'arbitraire du propriétaire, l'exiguïté de notre territoire et les moyens financiers de nos collectivités publiques s'y opposent. Il ne saurait être question de la dépouiller ou de lui enlever la jouissance de son fonds. Cependant, dans la mesure où il fait de son droit un usage abusif et impose à la collectivité des sacrifices exagérés, on peut contester qu'il soit fondé à se prévaloir de la garantie constitutionnelle de la propriété.

» Le sol est une « marchandise » qui devient toujours plus précieuse parce que toujours plus rare. Destiné à satisfaire des besoins élémentaires et primordiaux de l'homme, le sol appartient à cette catégorie de biens de première nécessité dont l'insuffisance de l'offre ou la pénurie provoquent l'intervention justifiée des pouvoirs publics. Certes, nous ne sommes pas encore dans une période de pénurie, à proprement parler. Mais la hausse des prix est suffisamment marquée et ses conséquences sont suffisamment graves en certains endroits pour qu'on envisage déjà des mesures autoritaires propres à contenir l'évolution dans des limites raisonnables.

» Nous commençons à pressentir que la rareté du sol et l'accroissement des besoins vont peut-être nous obliger à plus ou moins brève échéance à reconsidérer notre conception individualiste de la propriété du sol et notre notion libérale du commerce des terres. Les servitudes qui grèvent la propriété foncière en faveur du bien commun apparaissent maintenant de plus en plus nettement. Nous avons du mal à nous faire une raison. C'est pourquoi il est tentant de s'imaginer que

les spéculateurs et les Allemands sont la cause de nos difficultés. Cela nous dissuade d'aller au fond des choses et de nous avouer des vérités désagréables. »

Ira-t-on au fond des choses ?

Notre agriculture compte suffisamment d'intelligences lucides pour favoriser une évolution indispensable. Mais il faut vouloir cette évolution. La sauvegarde de notre sol exige volonté et énergie. Elle réclame aussi des décisions rapides.

Sinon qu'on dise ouvertement que le pays est à vendre et qu'on en tire les conclusions. Mais elles seraient catastrophiques et pour l'agriculture, asphyxiée, et pour le pays tout entier. C'est pourquoi il faut tout mettre en œuvre afin que notre paysannerie demeure maîtresse de son destin. Il s'agit à la fois d'un acte de courage et de foi que l'agriculture, j'en suis certain, consciente de son avenir, ne manquera pas de réaliser.

J. CHEVALLAZ

Une industrie typiquement suisse

Soif d'énergie

Une statistique établie sur les consommations mondiales d'énergie sous toutes ses formes montre par exemple que la consommation d'électricité, dans tous les pays civilisés, double tous les dix ans, ce qui correspond à une augmentation annuelle de 7 %. Une autre statistique indiquait en 1950 que, pour ses besoins domestiques et par an, un citoyen yougoslave disposait de 19 kWh.

un Polonais	47 kWh.
un Français	100 kWh.
un Belge	130 kWh.
un Allemand	173 kWh.
un Suédois	523 kWh.
un Suisse	723 kWh.

En admettant que la Suisse réalise intégralement son programme de constructions de centrales électriques, nous devrions arriver, en nous basant seulement sur une augmentation de consommation de 5 % l'an, au plafond de nos possibilités en 1970 environ, avec une production d'environ 30 milliards de kWh.

N'y a-t-il alors pas d'autre moyen sérieux à part l'eau de produire de l'énergie, nerf de notre économie nationale ? Les spécialistes préconisent diverses méthodes telles que la production d'électricité par :

les centrales thermo-nucléaires ;

les sources dérivées du rayonnement solaire ;